

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA,

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE à HIGI CHRISTIANE, FUNFROCK PHILIPPE à RIVIERE BAPTISTE, OSWALD NICOLE à FORLER BRIGITTE, WURTZ YVES à LORENTZ ALEXANDRE

Est absent non excusé : ERATH DIDIER

Secrétaire de séance : FORLER BRIGITTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 16 (SARAH HILSEBEIN et DOMINIQUE LESPERON ne prennent pas part au vote)

Date de la convocation : 02 octobre 2025

DM34/2025 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A MITTEL'EVENEMENTS POUR LA FETE DU VILLAGE 2026

Dans un souci d'anticipation d'organisation pour la Fête du Village 2026, MITTEL'EVENEMENTS commence à se rapprocher de plusieurs partenaires. Cependant, afin d'assurer la réservation de matériel ou l'engagement auprès de certains artistes, l'association doit avoir la certitude que la commune continuera à s'engager financièrement dans cet événement. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire fait état d'une demande de subvention de l'association MITTEL'EVENEMENT pour l'organisation de la manifestation « Fête du Village 2026 » pour un montant de 12.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité soit 16 voix pour :

ARTICLE 1 : DIT que ladite subvention sera inscrite au budget primitif 2026,

ARTICLE 2 : ACCORDE une subvention de 12.000€ à l'association MITTEL'EVENEMENT dans le cadre de la manifestation « Fête du Village 2026 »,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la subvention de 12.000€ à l'association MITTEL'EVENEMENT sur le budget primitif 2026.

Pour extrait conforme, le 06 octobre 2025

Le Maire, Alexandre LORENTZ

